

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00385
Numéro SIREN : 339 505 950
Nom ou dénomination : SOCIETE BASQUE DE REALISATIONS IMMOBILIERES

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2017 sous le numéro de dépôt 7521



SOBRIM

Société par actions simplifiée au capital de 11 500 000 euros

Siège social : 2 Chemin de la Marouette

Pôle Haristeguy, 64100 BAYONNE

339505950 RCS BAYONNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin,
A 14 heures,

Les associés de la société SOBRIM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2 Chemin de la Marouette - Pôle Haristeguy 64100 BAYONNE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 07 juillet 2017 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par la société SA GROUPE ETCHART, Président du Directoire de la société, représentée par Madame ETCHART LADEUX Mayalen, membre du Directoire de la société SA GROUPE ETCHART.

Monsieur Laurent SAINT MACARY, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

(...)

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...)

- Mandat des commissaires aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent SAINT MACARY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur PHILIPPE SARLANDIE, Commissaire aux Comptes suppléant, de leurs fonctions.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la SARL CABINET SAINT-MACARY, sise 6 rue Frédéric Mistral – 64300 ORTHEZ, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de la collectivité des associés sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'étant plus obligatoire en application de l'article. L. 823-1, al. 2 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale décide de ne pas remplacer le Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente
La société SA GROUPE ETCHART**

